FICHE DE POSTE CONSEILLER PRINCIPAL D'EDUCATION AU COLLEGE DE PAPARA

CONTEXTE

Le collège de Papara est un Etablissement Public d'Enseignement de Polynésie Française (EPEPF) implanté sur la commune de Papara, entre route de ceinture et lagon, à proximité des ressources administratives (Mairie, service municipaux, pompiers, police municipale, gendarmerie nationale, OPT, CPS, dispensaire) et de nombreuses entreprises de commerce et de service.
La commune est située à 40 km de Papeete (centre culturel et économique de l'Ile de Tahiti).
Le collège de Papara comprend une SEGPA depuis 2017 en lieu et place de l'ancien CETAD et d'une classe de Prépa – métiers. Le collège accueille des enfants placés à SOS Village.

A la rentrée 2026, le collège a accueilli 692 élèves. Le recrutement s'étend sur la commune et plus précisément provient de 4 écoles publiques élémentaires.

Pas loin de 60 % des élèves empruntent matin et soir les transports scolaires.

66.6 % des élèves sont issus de familles défavorisées.
Le collège fait partie du Bassin Tahiti 3 et est classé **REP +** depuis la rentrée 2015.

CONDITIONS D'EXERCICE

L'équipe de vie scolaire est composée de 2 postes de CPE et de 8 postes d'adjoints d'éducation.
2 DEAP et 3 services civiques viennent renforcer l'équipe de vie scolaire.
Le collège de Papara, âgé de 60 ans, est un établissement vétuste. L'organisation spatiale de l'infrastructure est contraignante. Le collège compte 97 personnels dont 57 enseignants. **Le travail collectif est fondamental**.
L'établissement est un « collège numérique » et des compétences dans ce domaine seraient fortement appréciées.
Ce poste de CPE est non logé.

MISSIONS

- **Capacités managériales**

Outre les tâches dévolues habituellement, le CPE devra assister le chef d'établissement dans sa stratégie éducative et veiller particulièrement à l'harmonisation des pratiques éducatives des adultes. Il devra savoir s'adapter avec rigueur et bienveillance aux particularités locales, à la faible mixité sociale et mettre ses compétences au service de l'organisation sans baisse d'exigences.
Sous l'autorité du Chef d'Etablissement, le CPE devra se placer en chef du service de vie scolaire. Il devra organiser très concrètement les services des adjoints d'éducation dans une structure à l'architecture particulière (le collège s'étend sur 5 hectares) tout en veillant à la cohérence et à l'efficacité de leurs missions.
Le candidat au poste devra être prêt à gérer des élèves parfois difficiles, relevant de l'éducation prioritaire.
Une expérience en collège est, à ce titre, un atout indispensable.

- **Forte capacité au travail d'équipe**

Le candidat doit avoir une forte capacité au travail d'équipe et une contribution active à la qualité des échanges partenariaux avec les familles, l'équipe pédagogique, l'équipe médico-sociale et les partenaires institutionnels (gendarmerie, MPF, FTH, communes...) ou associatifs dans la lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaire. Il doit savoir assurer un suivi efficace et approfondi des situations pédagogiques et éducatives au quotidien et également lors des réunions GPS (Direction, infirmière, Assistante sociale, PSYEN…). Le candidat doit ainsi s'inscrire dans une dynamique de projet, de travail collectif et de partage d'expériences. Il doit savoir concevoir et coordonner des dispositifs adaptés et différenciés aux publics dont il a la charge.

- **Animation éducative**

Le candidat sera appelé à développer davantage les actions de formation des délégués des élèves et des représentants des élèves au conseil d'établissement, à animer le CVC et à accompagner les élèves dans la mise en œuvre de leur projet (clubs, activités culturelles et récréatives…).
Il doit contribuer de façon active et avec bienveillance à la **qualité du climat scolaire**, propice à la réussite d'élèves majoritairement défavorisés.